
Un poète officiel du Parlement

par le sénateur Jerahmiel S. Grafstein

Le 18 décembre 2001, la loi portant création de la charge de poète officiel du Parlement a reçu la sanction royale. L'idée tire son origine d'un projet de loi du Sénat déposé en novembre 1999 et, de nouveau, en janvier 2001. Le présent article, rédigé par le parrain du projet de loi, est extrait de son témoignage du 29 mars 2000 devant le Comité sénatorial permanent des affaires sociales.



Le point de départ de ce projet de loi, c'est que nous sommes maintenant à l'ère numérique de convergence des médias qui nous assaille de toutes parts et d'aucuns diraient même nous écrasent. Nos sens sont émoussés par la chaîne et la trame de ce monde irréel. Notre patrimoine commun, les canons du monde, est quasiment noyé dans cette avalanche numérique. Nous craignons que nos enfants ne soient en train de devenir

grammaticalement illettrés ou, pire, culturellement ignorants. Tout comme le Parlement est enclin à mettre un frein aux pouvoirs de l'État, de même la poésie peut servir de lentille permettant de focaliser cette image floue, trouble et chaotique que nous renvoie ce nuage d'informations dans lequel est immergée notre société civile.

En cette ère de collectivisation, il nous faut un nombre grandissant de tribunes nous permettant de faire entendre nos voix individuelles. Je soutiens qu'en guise de modeste contrepoids à ce déferlement numérique, ce qu'il nous faut, c'est de la poésie; oui, nous avons besoin de poésie plus que jamais auparavant. Dans cette société angoissée et étourdissante, un cycle virtuel a subitement émergé, une

surprenante recrudescence, un regain d'intérêt pour la poésie et la lecture publique de poèmes.

La poésie consiste à distiller les idées pour en dégager l'essence. Le poète prend du recul et réoriente la réalité virtuelle. La poésie expose l'esthétique individuelle. Elle nous aide à jeter un regard en nous-mêmes et à voir plus clairement notre propre situation. Il arrive parfois que la poésie et la réalité virtuelle soient presque des entités rivales représentant les deux faces de la vérité.

La vitesse même du changement à l'ère numérique semble déconcertante en soi. Résultat : le malaise, la cruauté et l'apathie érodent et font disparaître les rêves communs et les valeurs partagées qui servent de points d'ancrage au pays. La violence éclate quand les valeurs communes se fragmentent, s'émiettent ou implosent trop rapidement. C'est alors que la poésie peut adoucir, atténuer l'impact de ces forces de dislocation qui se font sentir quand nous sommes tellement submergés d'informations que notre vie moderne devient le creuset de la confusion et de la désorientation. Parfois, un discours peut devenir un poème en prose avec lequel l'orateur peut cimenter un pays et son peuple, armé seulement d'une simple phrase ou d'une métaphore particulièrement bien tournée.

Il existe au Parlement britannique une tradition de poète officiel vieille de 400 ans. Le premier fut Ben Jonson, au XVII^e siècle. C'est une longue et honorable tradition. Il en va de même aux États-Unis depuis le milieu des années 1930.

Le poète officiel des États-Unis, Robert Pinsky, soutient que « si elle joue le rôle qui lui revient », la poésie peut faire naître « l'harmonie dans la dissonance, la compréhension dans la confusion ». La poésie, l'écrit peuvent nous aider à nous recentrer. Dans ce monde du gros plan et de l'accélééré, la poésie peut capter au vol un instant d'éternité et nous le restituer

Jerahmiel S. Grafstein a été nommé au Sénat le 13 janvier 1984. Il a parrainé un projet de loi créant la charge de poète officiel du Parlement.

ensuite par un mot, une phrase, une ligne, un paragraphe, une strophe, un poème, une métaphore.

Walt Whitman soutenait que les États-Unis sont tellement immenses, tellement fragmentés, tellement disparates et tellement divisés que seule la poésie est capable de maintenir une certaine cohésion de cet ensemble. Des forces non encadrées peuvent exercer des effets imprévus, sans notre assentiment, et nous enfermer dans une conformité écrasante. Notre société a besoin de visions différentes, de voies nouvelles, d'espaces et de temps pour reprendre son souffle et le fil de sa réflexion, de rythmes différents.

La poésie et les poètes peuvent nous donner de l'espace, peuvent nous donner du temps de réflexion pour analyser notre société et revoir au ralenti nos propres gestes.

Maintenant, d'aucuns se moquent de la poésie et dénigrent sa riche histoire. D'autres soutiennent que la poésie n'a tout simplement pas sa place dans l'arène politique. Associer la poésie au Parlement ne ferait qu'entacher celle-ci, disent-ils. Les poètes ploieraient sous le joug de l'association entre le poète officiel et le Parlement. Cet argument a un certain poids.

Mais qu'avez-vous retenu de l'histoire politique? Je me rappelle de la phrase d'Abraham Lincoln : « Une maison divisée ne peut que s'écrouler ». C'était, en un sens, une métaphore poétique. Nous nous rappelons de l'histoire par des images, mais nous nous en rappelons tout aussi bien par de simples phrases ou des métaphores. Les citations de Kennedy, celle de Pierre Trudeau, quand il a dit que l'État n'avait rien à voir dans les chambres à coucher de la nation. C'était un éclatant morceau de poésie. C'était de la prose qui atteignait les hauteurs de la poésie.

Il nous en faut plus. Il nous faut des chefs de file qui nous aident à comprendre ce qui se passe autour de nous. Les poètes sont utiles. Robert Frost a certainement aidé Kennedy à comprendre ce qui se passait. Un poète officiel aiderait ceux qui travaillent au Parlement à mieux comprendre ce qu'ils font.

Le grand poète anglais William Blake a été cité plus souvent à la Chambre des communes britannique que toute autre source. Le pouvoir de la poésie est grand. Tout ce que nous faisons ici est fondé sur des mots. Les mots sont les seuls outils des parlementaires. D'aucuns soutiennent que le Parlement est enfermé dans une tour d'ivoire, à l'abri de la vraie vie, de la réalité, puisque le Parlement s'occupe essentiellement de lois qui plaisent au plus grand nombre. Le poète officiel peut placer devant les Canadiens un miroir qui leur renvoie différentes facettes de la vie. Il peut moduler de différentes manières notre lexique commun. Nous avons besoin d'une plus grande diversité de pensée pour créer l'unité des rêves, l'unité de la

vision. La poésie peut même imprimer une plus grande sensibilité à cette usine à mots du Canada qu'est notre Parlement. La poésie peut instiller de nouvelles réalités, jeter un éclairage nouveau au sein de l'âme canadienne, peu importe où elle se situe.

Pendant plus d'un siècle, ces trois misérables « ismes », nommément le communisme, le fascisme et le nazisme, n'ont ménagé aucun effort pour mettre l'art du poète au service du pouvoir de l'État; pourtant, notre Parlement a été créé précisément pour servir de contrepoids au pouvoir de l'État. C'est pourquoi le modèle dont s'inspire cette modeste recommandation est que le Cabinet, c'est-à-dire le pouvoir exécutif, n'aurait pas son mot à dire dans le choix du poète officiel.

J'ai essayé d'harmoniser plusieurs idées. Tout d'abord, ce sont les deux présidents qui le choisissent, en leur qualité de premiers dignitaires du Parlement. J'ai intégré le poète officiel à la Bibliothèque du Parlement parce que les Américains ont procédé ainsi et que la formule semble efficace. C'est l'endroit tout désigné pour un poète officiel, qui sera près des ouvrages et des recueils de poésie. C'est aussi une question de commodité. La Bibliothèque du Parlement se trouve dans l'enceinte parlementaire. C'est là qu'on doit pouvoir rencontrer le poète officiel.

Les dirigeants de nos grandes institutions culturelles, la Bibliothèque du Parlement, les Archives nationales, la Bibliothèque nationale, le Conseil des arts du Canada et le Commissaire aux langues officielles proposeraient tous les deux ans des candidats. Les poètes, leurs sociétés, les écrivains et le grand public seraient encouragés à proposer des choix et à mousser des candidatures. Trois personnes seraient ainsi mises en candidature et, à partir de cette liste, le président de la Chambre des communes et le président du Sénat choisiraient le poète officiel, dont le mandat serait de seulement deux ans et les responsabilités réduites au minimum. Il ou elle serait libre d'agir à son gré pour servir de catalyseur et inscrire la poésie au cœur du dialogue public afin de relever la sensibilisation du public.

Il reviendra au poète officiel de rédiger des œuvres de poésie pour les cérémonies officielles, s'il le désire. Cependant, si ce projet de loi est adopté, je veux que le poète officiel fasse ce qu'il veut pour l'avancement de la poésie et pour se donner une tribune au Parlement. Ses obligations seront réduites au maximum - par exemple, parrainer des lectures de poésie, donner son avis, effectuer des tâches connexes à la demande du président ou des parlementaires.

Ce que j'envisage, c'est une série de poètes officiels dont chacun exprimera sa vision. La poésie est un art individuel, comme la peinture, et se prête mal à la collaboration. On entendra donc une seule voix à la fois qui, en différentes phases, nous présentera une vision du monde.

Aux États-Unis, la Bibliothèque du Congrès a des séances annuelles de lecture de poésie qui attirent beaucoup de monde.

Certains poèmes sont tout à fait extraordinaires. Le poète officiel des États-Unis est à l'origine d'un projet du millénaire qui va permettre à de 100 Américains de lire leur poème favori, qui sera versé aux archives nationales. C'est un exercice simple et peu coûteux, qui va donner un magnifique bilan des États-Unis en l'an 2000 et présenter les visions intérieures de 100 Américains sur ce qui se passe autour d'eux.

La question linguistique

J'ai longuement réfléchi à la question du bilinguisme. Après avoir fait des consultations, j'en suis arrivé à la conclusion que ce que nous recherchons, c'est un poète officiel qui serait, dans l'absolu, le meilleur poète de tout le Canada. Nous avons dans notre pays une grande tradition de traduction. En un sens, ce serait dénigrer les deux langues officielles que de conclure qu'il nous en faut deux alors qu'un seul suffirait. Je ne crois pas que cette personne doive nécessairement être bilingue. Nous sommes capables de produire des traductions solides, intelligentes, pleines de créativité.

Contrairement à ce qui se fait en Angleterre, j'ai proposé un mandat court pour le poète officiel du Parlement. Un nouveau titulaire serait choisi tous les deux ans. Nous n'avons pas besoin de deux premiers ministres. Nous n'avons pas deux gouverneurs généraux. Nous n'en avons qu'un seul qui représente les valeurs communes. Nous pouvons entendre le message de cette personne dans la langue d'origine ou en traduction.

Il y a aussi un livre publié récemment et intitulé *Reading Rilke: Reflections on the Problem of Translation*, écrit par un grand critique littéraire des États-Unis appelé William H. Gass. Il traite de la question fondamentale dont nous discutons. Son argument est qu'il est important d'entendre la voix d'un poète dans la langue d'origine. Je préférerais avoir un grand poète

francophone, ou un Autochtone, ou un poète de langue chinoise, qui écrit dans sa langue maternelle; je choiserais cette personne plutôt que d'essayer de trouver quelqu'un qui cumulerait tous les talents créatifs. Je ne pense pas que le processus proposé affaiblirait le bilinguisme officiel. Au contraire, je crois que cela le renforcerait.

Par conséquent, je ne suis pas d'accord avec ceux qui disent qu'il nous faut deux poètes officiels. Nous avons un seul Canada, un seul pays. Je crois que l'alternance rapide donnerait à chaque région, à chaque secteur, à chaque partie et à toute langue de notre pays la possibilité de se faire entendre.

Conclusion

Je ne pense pas que quiconque puisse englober tous les rêves, toutes les visions et toutes les conceptions de l'unité dans un seul poème. C'est impossible. Ce n'est pas l'objet de la poésie. La poésie a pour objet de reproduire en mots le regard particulier que porte un poète sur le pays qui l'entoure. Je suppose que, ce que nous voulons, c'est une multitude d'images différentes du pays, exprimées à travers le regard et les mots de poètes différents. Je ne pense pas qu'un poète puisse représenter tout le Canada, car le pays comporte trop de facettes diverses.

Le leadership peut être exprimé par plusieurs voix. Pour moi, la poésie, c'est un barde en mouvement, un poète qui est un peu en avance sur son temps, qui nous montre d'où nous venons et où nous devons aller. Il faut que plusieurs voix s'expriment. Je ne crois pas à l'unicité de l'esprit. Nous avons des points de vue communs, mais néanmoins différents. Je préfère un dialogue civique. J'espère qu'en écoutant les métaphores de mon vis-à-vis, je peux m'imprégner davantage de son point de vue. Je ne crois pas à la singularité. Je crois à la diversité.

George Bowering, premier poète officiel du
Parlement, a été nommé le 12 novembre 2002.